



SAVOIE

Compte-rendu de l'audioconférence du 11 mai et 14 mai 2020

L'objet de ces deux audioconférences était la présentation du Plan de Reprise d'Activité(PRA) à la DDFIP et aux Douanes . "Ce sera une reprise progressive d'activité et différenciée."

Des déclarations communes ont été lues , une intersyndicale(Solidaires Finances, Cgt Finances, Fo Finances) relative à la Sécurité sanitaire à la santé des agents au travail, qui doit être la seule préoccupation et donc des moyens matériels, de protection, mesures, pour permettre d'arriver au respect de ces conditions sanitaires, du maintien de cette sécurité et une autre lue par la Cftc.

6)Thèmes abordés:

1) Les moyens de protection:

Pour les masques pas de changement pour la doctrine au sein de la Dgfp même doctrine que le gouvernement .

Port du masque non obligatoire sur les lieux de travail.

Le masque n'est qu 'un Epi(Equipement de Protection Individuel) complémentaire des Mesures barrières(distanciation, lavage des mains à l'eau et au savon si possible car le gel hydroalcoolique est néfaste pour la peau des mains, éternuer dans son coude ou manche, se moucher dans un mouchoir en papier jetable). Il a été précisé que chaque agent devait bénéficier d'une superficie de 4m² autour de lui (devant,derrière, à gauche à droite de l'agent). Il faudra nettoyer son bureau (surface du bureau , claviers, téléphone souris). A cet effet il sera nécessaire de faire ce nettoyage avec de l'alcool ménager et essuie-tout fourni par la Ddfip au gestionnaire de site ou à votre chef de Service. Des affiches et un guide des bons pratiques ont été transmis aux agents par courriels ce jour par La Direction.

Rappel :il faut imbiber l'essuie- tout de l'alcool ménager et après le passer sur la surface à nettoyer.

Le Recensement des protections en plexiglas pour équiper les bureaux des agents a été effectué et la commande au fournisseur va être passée.

Afin de voir le respect des conditions sanitaires (distanciation entre les bureaux, superficie de 4m² autour de l'agent,) des visites de site , trésoreries seront effectuées par le Pôle Pilotage et Ressources. En priorité seront effectuées les grands sites où présence nombreuse de beaucoup d'agents ayant repris le travail. Comme le délai de livraison est trop long pour la commande des protections en plexiglas(pas avant décembre 2020 au plus tôt) "les protections en plexiglas seront remplacées par du polyane". L'ISST(Inspecteur Santé Sécurité Travail) et le MP(Médecin de Prévention) ont demandé la communication plus particulièrement de la résistance au feu de ce matériau proposé en substitution.

2) les gardes d'enfants:

La direction s'est engagée à ce sujet à regarder, à vérifier s'il était nécessaire de transmettre un justificatif concernant la garde d'enfant(attestation scolaire, attestation disant que l'enfant ne peut pas être accueilli).

En attendant cette clarification, le service RH se contentera d'une attestation sur l'honneur mais à compter du 2 juin il semblerait que le dispositif pour garde d'enfant soit changé.

3) Les priorités concernant les missions:

Les priorités 1 fixées dans le PCA (Plan de Continuité d'Activité) sont toujours poursuivies dans le PRA.

Les priorités 2 et 3 sont en attente de la décision des orientations générales du Directeur Général de la DGFIP.

Une audioconférence des chefs de service et de site a eu lieu .

4) L'Ordonnance sur les congés du 23 mars 2020:

La Note de Service qui décline ces dispositions a été reçue dans le département, pour le moment son application n'est pas mise en oeuvre, car "ce n'est pas la priorité du Directeur en ce moment". Sa priorité actuellement c'est la mise en oeuvre et le respect des conditions mesures sanitaires prévues pour permettre le PRA.

5) Les aménagements d'horaires:

Ceux -ci ne sont pas à la discrétion du chef de site ou de service "celà doit être un dialogue entre le ou les agents intéressés et le chef de site ou de Service".

Concernant l'accueil dans les Services, pas d'ouverture accueil au public jusqu'au 2 juin 2020.

le téléphone, courriels, e-contact doivent être utilisés. Si ces moyens ne suffisent pas pour traiter le dossier , dans ce cas il faudra utiliser la procédure d'accueil Personnalisé sur Rendez-vous(APSR).

6 Le bilan de la Reprise d'activité des services et structures de la DDFIP:

- les données pendant le plan de continuation de l'activité (PCA) comme indiqué lors des audio précédentes du CHSCT (25% d'agents présentiel, 50% en ASA COVID, 12% de télétravailleurs, chiffre qui a progressé ensuite avec les équipements complémentaires qui ont pu être mis à disposition)
- les données du mercredi 6 mai (244 présents et 121 télétravailleurs) et du jeudi 7 mai avec 259 présents (37%) et 121 agents en télétravail (17%). La progression est notamment liée au lancement de la campagne déclarative au 20 avril.

A partir du 11 mai, le plan de reprise d'activité de la DGFIP (PRA) est décliné au plan local en intégrant progressivité et différenciation dans sa mise en place pour tenir compte du respect des règles sanitaires (dont la distanciation sociale et les gestes barrières). Dans ce cadre, il a été dénombré :

- le lundi 11 mai : 377 présents et 121 télétravailleurs ;
- le 12 mai : 391 présents (56%) et 107 télétravailleurs (15,3%)
- le mercredi 13 mai : 357 présents et 112 télétravailleurs (compte tenu des autres absences dont le temps partiel).

A la question formulée en séance par certains représentants des personnels, sur le dépassement du seuil de 50 % en présentiel, le DDFIP Jean-Michel Blanchard a indiqué que ce taux variait en fonction de la typologie des départements (ruraux et urbains avec notamment la problématique des transports) et des services (la trésorerie de Valcenis n'étant pas comparable en terme d'activité, de taille et de locaux avec le service de publicité foncière et de l'enregistrement). L'effet structure (avec un éclatement plus ou moins fort du réseau) joue aussi. Ce constat est aussi accentué en région parisienne.

** Une bonne nouvelle après ces audioconférences, les masques chirurgicaux commandés et financés par les crédits CHSCT sont arrivés dans les services et structures de la DDFIP et aux Douanes comme se l'était engagé le Président du CHSCT.*

Jean Jacques PEYRONNEL
Titulaire FO DGFIP 73
CFP OPAC SAVOIE

Cédric CHAMPLET
Suppléant FO DGDDI
Bureau des Douanes
De Bissy

"Chacun est responsable individuellement sur son lieu de travail"

**SOYONS TOUS UNIS DANS CE COMBAT ET
RESPECTONS LES MESURES BARRIERES AFIN DE
CONTINUER A VAINCRE CETTE EPIDEMIE!!**